



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNEY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 66-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par Madame BERTHET, Président du « Cercle Nautique de Talloires », concernant une demande pour circuler à contre-sens rue André Theuriet sur la commune de TALLOIRES-MONTMIN,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de régler la circulation sur le lieu d'intervention,

ARRETE

Article 1 : Le jeudi 30 mai 2017, de 08h00 à 09h00 et par soucis de facilité de circulation, tous les véhicules tractant des remorques pour la participation au « Challenge du Jeune rameur » à Talloires-Montmin, seront autorisés à emprunter la rue André Theuriet à contre-sens afin de d'emmener les équipements nécessaire pour la manifestation (Avirons etc...).

Article 2 : Les conducteurs des véhicules remorques s'engagent à la plus grande prudence lorsqu'ils emprunteront la rue André Theuriet. Ils respecteront également la priorité aux éventuels utilisateurs de la chaussée qui rouleraient dans le bon sens de circulation.

Article 3 : Mr le Brigadier-Chef Principal de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information à :
- Madame BERTHET
- Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 23 mai 2019

Le Maire
LAVROT

MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr

